



Assemblée générale

Distr. limitée
11 septembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session Deuxième Commission

Organisation des travaux de la Deuxième Commission

Note du Secrétariat

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

1. Les questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Deuxième Commission seront indiquées dans la lettre que le Président de l'Assemblée adressera au Président de cette commission (A/C.2/64/1). On trouvera des informations d'ordre général sur ces questions dans la liste annotée (A/64/100).

Programme de travail

2. Le projet de programme de travail (voir l'annexe) a été établi compte tenu du paragraphe b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, de l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session de celle-ci (A/64/150), des dispositions qu'elle a prises au début de la session en cours pour l'organisation des travaux (A/64/250) et de la documentation disponible. Le nombre de séances suggéré pour le débat général sur les questions renvoyées à la Commission est dicté par l'expérience.

Liste des documents

3. On retiendra que l'additif à la présente note (A/C.2/64/L.1/Add.1) contiendra la liste des documents soumis au titre des différents points de l'ordre du jour renvoyés à la Deuxième Commission.

Pratiques et méthodes de travail

4. En application de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, et en particulier des alinéas c) et d) du paragraphe 3 de la section C de son annexe, la Deuxième Commission utilise ou étend la pratique des débats interactifs et instaure celle des séances de questions.



Durée des interventions

5. Comme par le passé, la Deuxième Commission a décidé de limiter les déclarations à 7 minutes pour tous les points de l'ordre du jour et à 15 minutes dans le cadre du débat général.

Services de conférence et dispositions relatives aux réunions

6. Compte tenu des services de conférence disponibles pour les grandes commissions de l'Assemblée générale, une moyenne de sept séances officielles par semaine a été prévue pour la Deuxième Commission. Sauf indication contraire, les séances commenceront à 10 heures et à 15 heures. À ce propos, l'Assemblée générale a décidé de rappeler aux délégations que la ponctualité est de la plus grande importance pour que les travaux soient organisés de manière efficace et harmonieuse et que l'Organisation puisse faire des économies. Comme elle l'a décidé, il ne sera plus nécessaire qu'au moins un quart des membres de la Commission soient présents pour qu'une séance puisse être déclarée ouverte et que le débat puisse avoir lieu.

Consultations officielles

7. Vu les mesures financières touchant les services de conférence et comme l'indique le programme de travail, certaines séances officielles allouées à la Deuxième Commission seront réservées aux consultations officielles menées sous la présidence des membres du Bureau de la Commission, afin que celles-ci puissent bénéficier de tous les services voulus. Suivant la pratique établie, les consultations officielles serviront à formuler des observations générales sur les propositions et à les adopter *ad referendum*. Tous les travaux de rédaction s'effectueront dans le cadre de consultations informelles (sans interprétation ni autres services), sous la direction des coordonnateurs/facilitateurs désignés.

Rapport du Conseil économique et social

8. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 4 de la section D de l'annexe de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, la question intitulée « Rapport du Conseil économique et social » devrait être examinée dans son intégralité en séance plénière; en revanche, le Bureau a précisé que les différentes sections du chapitre I du rapport qui relèvent de points de l'ordre du jour déjà renvoyés aux grandes commissions seraient examinées en chaque cas par la commission concernée, l'Assemblée générale prenant la décision finale (voir A/59/250/Add.1, par. 4).

Conclusion des travaux de la Commission

9. Étant donné le nombre des séances allouées à la Deuxième Commission, il est proposé que celle-ci fixe au 24 novembre 2009 la date d'achèvement de ses travaux.

Annexe

Projet de programme de travail de la Deuxième Commission

<i>Date/heure</i>	<i>Point</i>	<i>Programme</i>
Semaine du 14 au 18 septembre 2009		
Jeudi 17 septembre		
10 heures		Organisation des travaux
Semaine du 5 au 9 octobre 2009		
Lundi 5 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures		Débat général
Mardi 6 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures		Débat général (<i>suite</i>)
Mercredi 7 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures		Débat général (<i>suite et fin</i>)
Vendredi 9 octobre		
10 heures-13 heures		(<i>manifestation spéciale</i>)
Semaine du 12 au 16 octobre 2009		
Lundi 12 octobre		
10 heures-13 heures		(<i>manifestation spéciale</i>)
15 heures-18 heures	Point 53	Questions de politique macroéconomique : b) Système financier international et développement c) Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement d) Produits de base
Mardi 13 octobre		
10 heures-13 heures		(<i>manifestation spéciale</i>)
15 heures-18 heures	Point 53	Questions de politique macroéconomique, alinéas b) à d) (<i>suite</i>)
Mercredi 14 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	Point 60	Activités opérationnelles de développement : a) Activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies b) Coopération Sud-Sud pour le développement

Date/heure	Point	Programme
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 53 b) à d)
Jedi 15 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	Point 54	Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement, et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des alinéas a) et b) du point 60
Vendredi 16 octobre		
10 heures-13 heures		(manifestation spéciale)
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre du point 54
Semaine du 19 au 23 octobre 2009		
Lundi 19 octobre¹		
10 heures-13 heures		(manifestation spéciale)
Mardi 20 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	Point 58	Groupe de pays en situation particulière : a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
Mercredi 21 octobre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	Point 157	Mondialisation et interdépendance : b) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption c) Science et technique au service du développement
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 58 a) et b)
Jedi 22 octobre		
10 heures-13 heures	Point 59	Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement : a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) b) Participation des femmes au développement

Date/heure	Point	Programme
15 heures-18 heures	Point 59	Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement, alinéas a) et b) (<i>suite</i>)
18 heures	Point 62	Développement agricole et sécurité alimentaire Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 57 a) et b)
Vendredi 23 octobre		
10 heures-13 heures		(<i>manifestation spéciale</i>)
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 59 a) et b) et 62
Semaine du 26 au 30 octobre 2009		
Lundi 26 octobre		
10 heures-13 heures		(<i>manifestation spéciale</i>)
Mardi 27 octobre		
10 heures-13 heures		Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales
15 heures-18 heures	Point 42	Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
	Point 52	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
Mercredi 28 octobre		
10 heures-13 heures	Point 57	Mondialisation et interdépendance : a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
15 heures-18 heures	Point 59	Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement c) Mise en valeur des ressources humaines
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 42 et 52
Jeudi 29 octobre²		
10 heures-13 heures	Point 53	Questions de politique macroéconomique : a) Commerce international et développement
15 heures-18 heures		(<i>manifestation spéciale</i>)
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 57 a) et 59 c)
Vendredi 30 octobre		
10 heures-13 heures		(<i>manifestation spéciale</i>)
15 heures-18 heures	Point 53	Questions de politique macroéconomique, alinéa a) (<i>suite</i>)

Date/heure	Point	Programme
Semaine du 2 au 6 novembre 2009		
Lundi 2 novembre		
10 heures-13 heures et 15 heures-18 heures	Point 55	Développement durable : a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement c) internationale de prévention des catastrophes d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique f) Convention sur la diversité biologique g) du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session h) Développement durable dans les régions montagneuses i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre du point 53 a)
Mardi 3 novembre		
10 heures-13 heures	Point 55	Développement durable, alinéas a) à i) (<i>suite</i>)
15 heures-18 heures	Point 55	Développement durable, alinéas a) à i) (<i>suite</i>)
	Point 56	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
Mercredi 4 novembre		
10 heures-13 heures		(<i>manifestation spéciale</i>)
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 55 a) à i) et 56
Jeudi 5 novembre		
10 heures-13 heures	Point 61	Vers des partenariats mondiaux
	Point 129	Planification des programmes ³
15 heures-18 heures		(<i>manifestation spéciale</i>)
Vendredi 6 novembre		
18 heures		Heure limite de dépôt des projets de propositions au titre des points 61 et 129

<i>Date/heure</i>	<i>Point</i>	<i>Programme</i>
Semaine du 9 au 13 novembre 2009		
Lundi 9 novembre		
10 heures-13 heures		Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement (2009)
Mardi 10 novembre		
15 heures-18 heures		Décision concernant les projets de propositions
Jeudi 12 novembre		
15 heures-18 heures		Décision concernant les projets de propositions
Semaine du 16 au 20 novembre 2009		
Mardi 17 novembre		
15 heures-18 heures		Décision concernant les projets de propositions
Jeudi 19 novembre		
15 heures-18 heures		Décision concernant les projets de propositions
Semaine du 23 au 27 novembre 2009		
Mardi 24 novembre		
15 heures-18 heures	Point 118	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ⁴
		Décision concernant tous les points en suspens
		Conclusion des travaux de la Deuxième Commission

¹ Une manifestation parallèle aura lieu à l'heure du déjeuner pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

² L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture organisera une manifestation parallèle à l'heure du déjeuner pour marquer la Journée mondiale de l'alimentation.

³ Ce point est renvoyé à toutes les grandes commissions et à l'Assemblée en séance plénière afin d'élargir le débat sur les rapports concernant l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi.

⁴ Ce point est renvoyé à toutes les grandes commissions, uniquement pour examen de leurs programmes de travail provisoires respectifs pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale et pour suite à donner.